

Règlement intérieur des sorties familiales

*Afin que les sorties familiales se déroulent dans les meilleures conditions,
nous vous informons des modalités suivantes :*

Inscription et paiement :

Les sorties s'adressent prioritairement aux familles habitant le 7^{ème} arrondissement de Lyon.

L'adhésion au Centre social est obligatoire.

Afin de permettre la participation du plus grand nombre, chaque famille pourra faire une demande d'inscription à une sortie et sera en liste d'attente pour les autres si elle le souhaite.

Les inscriptions sont finalisées lors de la réunion précédant la sortie. Elles ne sont définitives qu'à compter du paiement.

Le tarif des sorties est calculé en fonction du coût des activités proposées et des quotients des familles.

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf, en cas d'annulation de la sortie sur l'initiative du Centre social, ou en cas de maladie sur présentation d'un certificat médical.

Assurance et responsabilité :

Pour ces sorties les enfants mineurs doivent être accompagnés par un parent et restent sous sa responsabilité.

En cas d'accident, la responsabilité civile des parents ou l'assurance extra-scolaire des enfants intervient prioritairement, l'assurance du centre social intervenant en complément.

Le Centre social décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels ou de matériel loué sur place.

Le matériel prêté par le Centre social est sous la responsabilité des familles.

Il est recommandé d'emporter ses papiers d'identité et sa carte d'assuré social.

Déroulement de l'activité :

L'objectif des sorties en famille étant de créer du lien entre les habitants du même quartier, Il est obligatoire de participer aux temps collectifs de la sortie.

Les horaires pour chacune des sorties doivent être respectés au départ et au retour.

Le bus nous est mis à disposition propre. Chaque famille veille à ce que sa place soit rendue en état (il est interdit de manger dans le bus).

Le port de la ceinture est obligatoire dans le bus et les passagers doivent rester assis lors du trajet.

Les familles prévoient leur repas et la tenue adaptée à l'activité.

Cette programmation est soumise à l'accord de la CAF du Rhône.

Tout comportement inadapté peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion des sorties familiales.